

Feuille de renseignements sur la Prestation ontarienne pour enfants

La Prestation ontarienne pour enfants (POE) est un programme du gouvernement provincial qui fournit une aide financière aux familles à faible revenu afin de les aider à subvenir aux besoins de leurs enfants. Les familles à faible revenu qui sont admissibles à la Prestation ontarienne pour enfants reçoivent près de 92 \$ par mois pour chaque enfant, jusqu'à un maximum de 1 100 \$ par année pour chaque enfant.

Il n'y a pas de demande séparée à remplir pour la POE. Dépendamment de votre revenu familial, vous pourriez être admissible à la Prestation ontarienne pour enfants si :

- vous et votre conjoint ou conjointe de droit ou de fait avez produit votre déclaration de revenus de l'année précédente ou avez établi le montant de votre revenu;
- vous avez inscrit votre enfant à la Prestation fiscale canadienne pour enfants;
- vous êtes la personne principalement responsable d'un enfant âgé de moins de 18 ans;
- vous êtes une résidente ou un résident de l'Ontario.

Je suis admissible. Que dois-je faire maintenant?

L'Agence du revenu du Canada évaluera automatiquement votre admissibilité une fois que votre déclaration de revenus de l'année précédente et celle de votre conjoint ou conjointe de droit ou de fait auront été vérifiées et que vous aurez inscrit votre enfant à la Prestation fiscale canadienne pour enfants. Si vous êtes admissible, la Prestation ontarienne pour enfants sera ajoutée aux versements mensuels de la Prestation fiscale canadienne pour enfants et du supplément de la Prestation nationale pour enfants.

Vous pouvez télécharger une Trousse générale d'impôt et de prestations sur le site Web de l'Agence

du revenu du Canada, <http://www.cra-arc.gc.ca/formspubs/menu-fra.html>.

Pour obtenir plus de renseignements ou pour demander la Prestation fiscale canadienne pour enfants, téléchargez un formulaire de demande sur le site Web de l'Agence du revenu du Canada ou téléphonez à l'Agence au 1 800 959-2221.

Combien vais-je recevoir?

Le montant que vous recevrez sera déterminé en fonction du nombre d'enfants âgés de moins de 18 ans de votre famille et de votre revenu familial net. Vous pourriez être admissible à la Prestation ontarienne pour enfants, que vous travailliez ou non.

Pour connaître le montant auquel vous pourriez être admissible, veuillez utiliser la calculatrice en ligne qui est présentée à la page Web de la POE, à www.ontario.ca/prestationenfant.

Le montant maximal que vous pouvez recevoir est de 1 100 \$ par enfant, par année.

Renseignements supplémentaires

Pour obtenir des renseignements précis concernant votre paiement, vous pouvez communiquer sans frais avec l'Agence du revenu du Canada au 1 800 387-1194 (ATS : 1 800 665 0354).

Si vous souhaitez obtenir des renseignements généraux sur la Prestation ontarienne pour enfants, veuillez composer sans frais le 1 866 821-7770 (ATS : 1 800 387-5559).

